
**Bafouant l'avis négatif de la commission de Régulation de l'Energie,
le Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'aménagement
du territoire a publié le nouvel arrêté
qui reconduit le tarif inique de rachat de l'électricité éolienne**

Paris le 14 décembre 2008

Monsieur (Madame) le Sénateur,

Ce tarif qui avait été annulé par le Conseil d'Etat :

- a été jugé en 2006 anormalement élevé par la Commission de Régulation de l'Electricité
- a permis depuis cette date à des promoteurs éoliens de rejoindre en quelques années les plus grandes fortunes de France.
- a été critiqué par l'ancien Président de la République Valéry Giscard d'Estaing qui n'a pas hésité à parler de « business douteux » profitant de rentes fiscales indues.
- a été dénoncé par l'Institut Montaigne.
- a été sévèrement condamné à nouveau par la commission de régulation de l'Energie qui a remis le 30 octobre un avis négatif mettant en évidence des surcoûts potentiellement supérieurs à 2,5 milliards d'euros par an pour le consommateur français.

La Fédération Environnement Durable prend acte de cette décision totalement immorale, qui va obliger EDF à augmenter massivement les tarifs de l'électricité pour les ménages.

Elle déclare publiquement que cet arrêté est scandaleux au moment où la France traverse des conditions économiques difficiles.

Veillez agréer Monsieur (Madame) le Sénateur, l'expression de nos sentiments distingués,

J.L. Butré

Président

